



Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 07 OCTOBRE 2024

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET REVITALISATION

Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°3 au bail commercial en vigueur avec la société TRANSLOCAUTO

N°BC2024-191

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de présents	18
Nombre de pouvoirs	0
Votants	18
Secrétaire de séance : Jérôme DEPONDT	

L'an 2024, le 07 octobre à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 1^{er} octobre 2024, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :

Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Pascal LEPETIT (OULINS), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS), Talal ABDELKADER (DREUX), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAI), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Pierre SANIER (BU), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Sylvie HENAU (IVRY-LA-BATAILLE), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY).

Étaient excusés :

Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Caroline VABRE (DREUX), Sébastien LEROUX (DREUX), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN).

Il a été exposé,

La société TRANSLOCAUTO est locataire d'une partie des locaux de l'ex-site Chanoine situé 30 rue des Livraindières à Dreux. La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a acheté ce bâtiment à la société financière Chanoine par acte notarié signé le 14 décembre 2022 et s'est substituée à l'ancien propriétaire pour l'ensemble des baux en cours.

La société TRANSLOCAUTO s'est rapprochée récemment de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux afin de demander à réduire sa surface de location. La société souhaite passer de 6 000 m² à 4 500 m².

Le prix au m² est maintenu à 22,50 € HT du m² ce qui ramène le loyer à 101 250 € HT par an.

Il convient donc de signer un avenant permettant d'actualiser la surface louée et le loyer pratiqué avec prise d'effet au 1^{er} juillet 2024.

VU le 9^e de la délibération n° 2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire,

VU la délibération n°2022-033 du conseil communautaire du 28 mars 2023 approuvant l'acquisition du site industriel appartenant à la société financière Chanoine sur la zone des Livraindières à Dreux,

VU la délibération n°BC2023-139 du bureau communautaire du 5 juin 2023 approuvant et autorisant la signature de l'avenant n°2 avec la société TRANSLOCAUTO,

VU la délibération n°BC2024-102 du bureau communautaire du 10 juin 2024 approuvant et autorisant la signature de l'avenant n°2 avec la société TRANSLOCAUTO,

VU le projet d'avenant n°3.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,


ARTICLE 1 : APPROUVE le projet d'avenant n°3 au bail commercial dont bénéficie la société TRANSLOCAUTO ;

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 et à accomplir l'ensemble des tâches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME

Dreux, le 07 octobre 2024

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur
le site internet de la collectivité : 

Gérard SOURISSEAU

Président



Jérôme DEPONDT

Secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.